

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL
À BÉCANCOUR PAR STOLT LNGAZ INC.**

Les requêtes de l'audience publique

Cote	Requête
CR3.1	Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec (RVHQ)
CR3.2	Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec Région Centre du RVHQ
CR3.3	M. Raymond Croteau
CR3.4	M ^{me} Françoise Brunelle
CR3.5	M ^{me} Nicole Racine
CR3.6	M ^{me} Danielle Rochette
CR3.7	M ^{me} Diane Noury
CR3.8	Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention (CMAVI)
CR3.9	M. Paul-Émile Tourigny
CR3.10	M ^{me} Pascale Lemire
CR3.11	M. Bernard Delisle
CR3.12	Mme Suzanne Milette

Le 18 décembre 2014

Monsieur le ministre David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique pour le projet STOLT

Monsieur le ministre,

La compagnie STOLT LNGaz Inc., entreprise formée de trois partenaires (Stolt-Nielsen Gaz Ltd, SUNLNG Holding Ltd et LNGaz inc), propose de construire et d'exploiter une usine de liquéfaction de gaz naturel (GNL) dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. Lors de la présentation de ce projet, il nous est apparu que plusieurs aspects mériteraient d'être étudiés par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. En voici quelques-uns :

- La présence de déchets nucléaires à proximité de la future usine.
- La possibilité d'un effet domino par la multiplication d'installations à risque dans le parc industriel de Bécancour.
- L'augmentation du trafic fluvial de matières dangereuses.
- Les effets, incluant les émissions de GES, faisant suite à une déflagration des réservoirs de stockage ou des lignes de transferts.

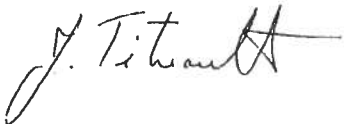
Nous craignons surtout que la venue de cette usine, la première de cette importance au Québec, entraîne d'autres et favorise donc l'extraction de gaz non conventionnel dans la partie est du continent, possiblement même au Québec. Il faut aussi noter que l'extraction de pétrole de schiste s'accompagne aussi de l'émission de grandes quantités de gaz naturel. Ce gaz pourrait être acheminé à Bécancour pour être liquéfié, puis exporté.

Nous doutons des bénéfices que pourrait retirer le Québec de ces opérations et nous croyons que la population doit être convenablement consultée sur ces enjeux.

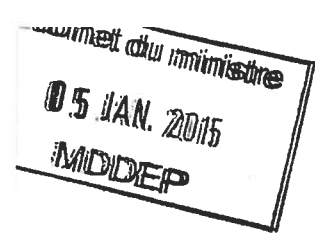
**REGROUPEMENT VIGILANCE
HYDROCARBURES QUÉBEC**

Le RVHQ fédère plus de 120 comités de citoyens dans la province de Québec. Ceux-ci sont préoccupés par le développement de l'industrie des énergies fossiles. À ce titre, plusieurs comités de citoyens de la région de Trois Rivières ont manifesté leur inquiétude face à ce projet. Afin de faire la lumière sur les points soulevés ici et de mieux informer la population sur les retombées réelles du projet, nous croyons qu'une expertise indépendante est essentielle et nous vous demandons d'instaurer une commission d'enquête sur cet important projet, qui pourrait avoir des répercussions à long terme sur toute la province de Québec.

Sachant que vous prendrez en considération notre demande, recevez, monsieur le ministre, nos salutations les plus distinguées.



Jacques Tétreault
Coordonnateur général et porte-parole, RVHQ



Monsieur le ministre David Heurte
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique pour le projet Stolt-Nielsen Gaz Ltd, SUNLNG Holding Ltd et LNGaz

Monsieur,

Lors de la présentation du projet d'usine Stolt, la région centre du RVHQ (Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec) a tenté une fois encore d'en connaître un peu sur les motivations et visées du promoteur STOLT.

Nous désirons simplement vous signaler que la tenue d'audiences publiques en bonne et due forme nous semble essentielle; d'une part pour permettre aux citoyens se sentant concernés de s'exprimer mais aussi afin que nous puissions évaluer correctement les risques environnementaux liés à la venue de cette usine de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour.

Il faut comprendre que les unités de liquéfaction et le terminal de gaz naturel liquéfié à Bécancour ne constituent pas un projet anodin. Les quantités de gaz dont il est question représentent le quart (25%) de notre consommation de gaz naturel au Québec. Parmi les problèmes déjà soulevé par les groupes de la région centre, mentionnons les suivants:

- A. La présence de déchets nucléaires à proximité (effet domino)
- B. La présence d'installations "explosives" dans le parc industriel (effet domino).
- C. L'augmentation du trafic fluvial de matières dangereuses
- D. Les possibilités de déflagration de l'usine et des conduites
- E. Une amorce d'une filière entraînant la venue d'autres telles celles de l'extraction du gaz de schiste et du pétrole de schiste.

Selon nous, il est clair que le promoteur n'accorde pas l'importance voulue à la question des GES et il nous apparaît incontournable que le BAPE puisse traiter convenablement de cette question. Une expertise indépendante est essentielle et en cela réside la principale motivation incitant la région centre et ses comités affiliés à réclamer ce BAPE.

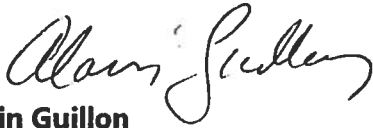
La région centre s'oppose à l'exploitation de gaz de schiste et ne pouvons que craindre la venue d'une usine faisant bondir de 25% la demande en gaz naturel du Québec,

sachant que la majeure partie du gaz naturel importé au Québec est du gaz de schiste et dont la filière, nous le savons pour nous être déplacés en Pennsylvanie, fait porter de grands risques aux nappes phréatiques en plus de s'avérer très nocive lorsque l'on fait un bilan des GES émis.

Sachant que vous prendrez en considération notre demande, veuillez recevoir, monsieur le ministre, nos salutations les plus distinguées,



Jean Falaise
Coordonnateur interrégional région centre, RVHQ



Alain Guillon
Coordonnateur régional, région centre, RVHQ

Monsieur le ministre David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique pour le projet Stolt-Nielsen Gaz Ltd, SUNLNG Holding Ltd et LNGaz

Monsieur,

Lors de la présentation du projet d'usine Stolt, la région centre du RVHQ (Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec) a tenté une fois encore d'en connaître un peu sur les motivations et visées du promoteur STOLT.

Nous désirons simplement vous signaler que la tenue d'audiences publiques en bonne et due forme nous semble essentielle; d'une part pour permettre aux citoyens se sentant concernés de s'exprimer mais aussi afin que nous puissions évaluer correctement les risques environnementaux liés à la venue de cette usine de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour.

Il faut comprendre que les unités de liquéfaction et le terminal de gaz naturel liquéfié à Bécancour ne constituent pas un projet anodin. Les quantités de gaz dont il est question représentent le quart (25%) de notre consommation de gaz naturel au Québec. Pour fixer encore un peu les idées, c'est 1,5 fois celle de l'usine d'IFFCO et plus de deux fois la demande résidentielle du Québec. La construction débuterait en 2015 et l'exploitation en 2017.

Parmi les problèmes déjà soulevé par des citoyens, mentionnons les suivants:

- 1) La présence de déchets nucléaires à proximité (effet domino)
- 2) La présence d'installations "explosives" dans le parc industriel (effet domino). (D'ailleurs l'emplacement a été déplacé de 500 m vers le fleuve pour cette raison...)
- 3) L'augmentation du trafic fluvial de matières dangereuses
- 4) Les possibilités de déflagration de l'usine et des conduites
- 5) En absence d'une réglementation appropriée et de son application, le rapprochement d'un point de bascule climatique suite à cette nouvelle filière du GNL au Québec
- 6) Une amorce d'une filière entraînant la venue d'autres telles celles de l'extraction du gaz de schiste et du pétrole de schiste.

Selon nous, il est clair que le promoteur n'accorde pas l'importance voulue à la question des GES et il nous apparaît incontournable que le BAPE puisse traiter convenablement de cette question. Une expertise indépendante est essentielle et en cela réside la principale motivation incitant notre comité à réclamer ce BAPE.

La région centre s'oppose à l'exploitation de gaz de schiste et ne pouvons que craindre la venue d'une usine faisant bondir de 15% la demande en gaz naturel du Québec et probablement doubler celle en gaz de schiste, dont la filière, nous le savons pour nous être déplacés en Pennsylvanie, fait porter de grands risques aux nappes phréatiques en plus de s'avérer très nocive lorsque l'on fait un bilan des GES émis.

Sachant que vous prendrez en considération notre demande, veuillez recevoir, monsieur le ministre, nos salutations les plus distinguées,

Jean Falaise et Alain Guillon

Respectivement coordonnateurs interrégional et coordonnateur régional de la région centre du RVHQ

Raymond Croteau

315

Projet de construction d'une installation de
liquéfaction de gaz naturel à Bécancour

6211-19-021

CR3.3



Bécancour, mercredi 17 décembre 2014

Ministre du Développement durable, de l'environnement et de la lutte au
changement climatique
675, Boulevard René Lévesque Est
30ième étage
Québec, Qc, G1R 5V7

**OBJET: demande d'audience public pour le projet d'installation de liquéfaction de
gaz naturel à Bécancour par Stolt LNGaz Inc.**

Monsieur le Ministre,

Je considère absolument nécessaire, salubre et démocratique, l'intervention, l'étude et
l'analyse objective d'un BAPE sur la venue de cette industrie dans notre région.

Je suis citoyen de Bécancour résidant à quelques kilomètres seulement du Parc industriel
où celle-ci projetée de s'installer.

Je m'inquiète, entre autres choses, des énormes besoins en gaz (de schiste probablement)
dont cette industrie est gourmande pour ne pas dire gloutonne.

Aussi, à considérer :

- _une production énorme de gaz à effet de serre
- _le trafic fluvial de matières dangereuses
- _les possibilités d'explosions

J'ai assisté à leur soirée d'information et cela m'a laissé vraiment très perplexe.

Je vous demande donc d'intervenir et d'établir une audience publique afin de mieux
informer la population.

Merci de votre attention,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Raymond Croteau".

Raymond Croteau, citoyen de Bécancour.

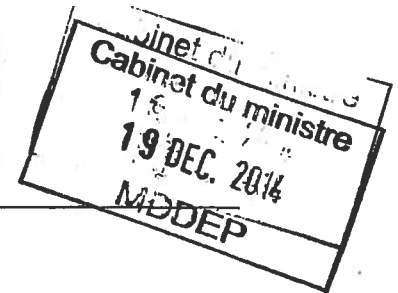
Françoise Brunelle

315

Projet de construction d'une installation de
liquéfaction de gaz naturel à Bécancour

CR3.4

6211-19-021



Bécancour, le 18 décembre 2014

*Ministre du Développement durable, de l'environnement et de la lutte au changement
climatique*

675, Boulevard René Lévesque Est

30ième étage

Québec, Qc, G1R 5V7

*OBJET: demande d'audience public pour le projet d'installation de liquéfaction de gaz
naturel à Bécancour par Stolt LNGaz Inc.*

Monsieur le Ministre,

*Je suis allée à deux rencontres d'information de la compagnie SLN Gaz Inc. Je suis résidente de
Bécancour, j'habite à peine à quelques kilomètres d'où la compagnie veut construire son
installation et je m'inquiète grandement que ce projet passe outre à une étude approfondie.
Je demande une enquête avec audience publique pour le projet de construction d'une installation
de liquéfaction de gaz dit «naturel» par Stolt LNGaz.*

*Car qu'en est-il au juste de la provenance de ce gaz? Il semble que les données que la
compagnie nous ait mentionnées sur les impacts positifs, n'aient pas tenu compte de la
provenance... car «réduire leur empreinte carbone (des industries utilisant le mazout) ainsi que
leurs émissions des principaux polluants atmosphériques» c'est un; mais étudier la provenance
du gaz qui sera vraiment utiliser en est un autre... même s'il est extrait hors Québec. Je
m'inquiète des impacts environnementaux :*

- _une production énorme de gaz à effet de serre*
- _le trafic fluvial de matières dangereuses*
- _les possibilités d'explosions...*

*Qu'en est-il de leur accès privilégié, comme il est écrit dans leur dépliant : «Offrir à l'ensemble
des industries québécoises de toutes les régions un accès privilégié au gaz naturel.» Les pays
scandinaves ont-ils l'électricité comme notre Hydro-Québec comme société d'état? Je suis
Québécoise, et je m'inquiète de cette offre...*

*En tant que société, ne devrions-nous pas réfléchir tous ensemble afin d'améliorer nos
connaissances sur ce dossier beaucoup plus complexe qu'une simple réjouissance de quelques
emplois offerts? Et nous sommes à la croisée du chemin, avant que tout bascule.*

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations,

Françoise Brunelle
Françoise Brunelle, citoyenne de Bécancour.

Nicole Racine

315

Projet de construction d'une installation de
liquéfaction de gaz naturel à Bécancour

6211-19-021

CR3.5



Bécancour, le 16 décembre 2014

Ministre du Développement durable, de l'environnement et de la lutte au
changement climatique

675, Boulevard René Lévesque Est

30ième étage

Québec, Qc, G1R 5V7

***OBJET:** Demande d'audience public pour le projet d'installation de liquéfaction de gaz
naturel à Bécancour par Stolt LNGaz Inc.*

Monsieur le Ministre,

J'étais présente à la soirée d'information et je pense que ce projet doit être évalué de façon
plus précise et détaillée.

Les quantités de gaz dit "naturel" dont cette installation aura besoin représentent un
volume considérable et si l'on considère aussi les besoins de l'éventuelle usine d'IFFCO,
qu'en est-il de la disponibilité et de l'origine de ce gaz? Le gaz dit "naturel" est de plus en
plus du gaz de schiste extrait par la fracturation hydraulique. Ce n'est pas parce qu'il n'est
pas extrait au Québec qu'il est plus écologique et qu'il n'émet pas de gaz à effet de serre lors
de sa production. Pourrait-on prendre le temps de calculer si consommer ce gaz est
vraiment gagnant de ce point de vue, car faut-il encore le compresser, le transporter et le
regazéifier, tout cela ne se fait pas sans dépenses énergétiques. Plutôt que de changer
toutes les installations au diesel en installations au gaz dans les communautés éloignées, ne
pourrait-on pas en améliorer l'utilisation ou mieux encore chercher une solution alternative
en énergie plus verte et qui rendent ces communautés plus indépendantes énergiquement.
Sans chercher réponses à ses questions, c'est éviter de chercher d'autres ressources
alternatives, créatrice d'emplois, elles aussi, et à risque moindre.

Je crois que Bécancour et les communautés limitrophes ont droit à plus de détails sur les
risques d'une telle installation, sur les coûts de la protection incendie qui reviennent à la
municipalité et sur les risques d'accidents à effet domino. Est-ce qu'un montant en garantie
est prévu en cas d'accident sérieux, d'obligation de démantèlement, en cas de faillite ou
cessation d'activité?

Je crois utile de mieux informer la population de Bécancour et sa région et je vous invite à
considérer sérieusement une audience publique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nicole Racine".



Bécancour, le 17 décembre 2014

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique sur le projet d'usine de liquéfaction de gaz naturel de
StoltLNGaz à Bécancour.

Monsieur le Ministre,

J'ai suivi dans la presse le dossier de l'arrivée probable d'une usine de liquéfaction et d'un
terminal de gaz naturel liquéfié dans ma communauté.

Il me paraît préoccupant que de telles installations soient érigées à proximité d'une centrale
nucléaire et de nombreuses usines où sont stockées et traitées des matières dangereuses elles-
mêmes à potentiel de déflagration. Je m'inquiète du fait que notre communauté devra vivre
avec ces risques pendant de très nombreuses années.

Je suis également préoccupée par la demande en gaz naturel qui sera générée par cette usine
(sans compter l'éventuelle usine d'IFFCO). Il m'apparaît y avoir là un danger de glissement vers
l'extraction du gaz de schiste au Québec, et dans ma région en particulier, un danger de
justification à moyen terme d'une filière dont le BAPE vient de mettre en lumière les risques à
de nombreux niveaux et dont la population d'ici ne veut pas.

Avec ces installations, je vois venir une augmentation préoccupante du trafic fluvial de matières
dangereuses. Mais également une augmentation du trafic terrestre de ces matières, exposant la
population de Bécancour à des risques supplémentaires.

Enfin, je me questionne sur la pertinence d'investir davantage dans la transformation et
l'utilisation d'une ressource non renouvelable et polluante, à l'heure où il convient d'imaginer
des solutions alternatives vertes et réellement durables.

Je pense que la population a droit à davantage d'information sur ce projet et ses conséquences
et je demande, par la présente, la tenue d'une audience publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations,

A handwritten signature in cursive script that reads "Danielle Rochette".

Danielle Rochette

Cabinet du ministre

05 JAN 2015

M. DEP

Ministre du développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques

Bonjour M. le ministre,

La présente est pour demander l'intervention du BAPE concernant le projet STOLT.

Voici les raisons qui motivent ma demande:

- 1) La présence de déchets nucléaires à proximité (effet domino)
- 2) La présence d'installations "explosives" dans le parc industriel (effet domino). (D'ailleurs l'emplacement a été déplacé de 500 m vers le fleuve pour cette raison...)
- 3) Le suivi environnemental post-BAPE non-transparent
- 4) L'affectation du paysage pour les résidents de la rive-Nord
- 5) L'augmentation du trafic fluvial de matières dangereuses
- 6) L'augmentation de la capacité des conduites de gaz sur la rive nord
- 7) Les possibilités de déflagration de l'usine et des conduites
- 8) En absence d'une réglementation appropriée et de son application, le rapprochement d'un point de bascule climatique suite à cette nouvelle filière du GNL au Québec
- 9) La présence de sociétés et d'entreprises aux mains pas toujours propres.
- 10) Une amorce d'une filière entraînant la venue d'autres telles celles de l'extraction du gaz de schiste et du pétrole de schiste.

Je crois fermement qu'il est grand temps d'orienter notre économie vers l'utilisation et le développement des énergies renouvelables plutôt que de continuer dans les énergies fossiles. Le BAPE devra faire la lumière sur les impacts globaux sur la qualité de l'air et de l'eau, sur la santé des écosystèmes et des êtres vivants et sur les conséquences des changements climatiques générés par l'activité humaine. J'ose croire et j'espère fortement que nous aurons l'intelligence de faire des choix énergétiques respectueux de l'environnement dont nous sommes tributaires.

Diane Noury
citoyenne de Bécancour

Diane Noury 16 décembre 2014

315

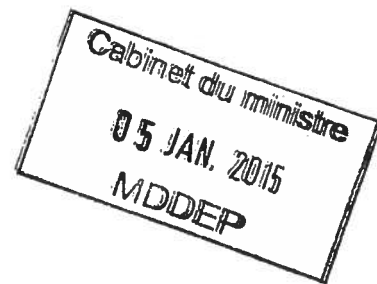
CR3.8

Projet de construction d'une installation de
liquéfaction de gaz naturel à Bécancour

6211-19-021



Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention



Leclercville le 16 décembre 2014

Monsieur David Heurtel, ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques,
675, boulevard René-Lévesque est
30e étage,
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Nous sommes très préoccupés par le projet de construction, à Bécancour, d'une installation de
liquéfaction du gaz naturel en vue de l'exportation de celui-ci par le biais de navires méthanier.
L'utilisation accrue d'énergies fossiles est au centre de nos préoccupations et nous voulons toujours
évaluer les alternatives avant de donner notre accord à un projet.

Le rapport d'impact présenté par la compagnie ne nous rassure guère. Le tableau 7.13, dans le
document d'addenda A (changement du site) et daté de juillet 2014, intitulé « Bilan des changements
résiduels du projet en phase d'exploitation » est éloquent sur les impacts majeurs susceptibles
d'affecter la qualité de l'air, la qualité des eaux de surface et de l'eau souterraine, des effets sur
l'érosion des rives du fleuve causé par la présence d'un méthanier par jour (25 par mois) au port de
Bécancour.

De plus, l'implantation d'une telle usine à proximité de lieux habités (Gentilly, Bécancour, Cap-de-la-
Madeleine et Champlain ne sera pas sans effets sur le bien être de ces populations.

Nous vous demandons donc d'ordonner la tenue d'audiences publiques sur le sujet afin que la
population et les organismes puissent soumettre des mémoires et que nous puissions évaluer les
impacts de l'implantation d'une telle usine.

Espérant que notre requête sera entendue.

Pierre Bluteau, responsable du dossier du gaz de schiste au CMAVI

05 JAN. 2015

MDDEP

À monsieur David Heutél 18 décembre
ministre du Développement, de l'Environnement
et de la lutte contre les changements
climatiques

675 Blvd. René Lévesque est 30^e étage,
Québec P.Q. G1R 5V7

Demande d'audience publique au sujet
d'une installation de liquéfaction
de gaz naturel par Stolt LNG
à Bécancour.

monsieur le ministre

Je demande une audience publique
au sujet de cette installation
car elle nous inquiète par
rapport aux changements
climatiques, au transport par
bateau et terrestre, au gaz à
effet de serre, à la contamination
de l'eau et de l'air, et au
réchauffement de la planète.

merci de votre attention

Paul-Émile Tourigny

Cabinet du ministre

05 JAN. 2015

MDDEP

19 décembre 2014

Monsieur David Heurtel

ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage,

Québec (Québec) G1R 5V7.

**Objet: Demande d'audience publique concernant le *Projet de construction d'une
installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour* par Stolt LNGaz Inc.**

Monsieur le ministre,

La présente est pour vous demander de tenir une audience publique concernant le projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour par Stolt LNGaz Inc. Je suis une citoyenne de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, dans la MRC de Nicolet-Yamaska (soit une MRC voisine de celle de Bécancour), qui a à cœur la qualité de l'environnement et de la vie de notre province mais aussi de notre planète en entier pour la génération présente mais aussi pour les générations à venir. De ce fait, d'un point de vue environnemental, plusieurs inquiétudes subsistent relativement à ce présent projet:

- 1) Dangers que constitue la présence de déchets nucléaires et d'installations "explosives" à proximité (effet domino);
- 2) Dangers accrus de contamination de l'environnement et de l'eau par l'augmentation du trafic fluvial et terrestre de matières dangereuses et par les possibilités de déflagration de l'usine et des conduites;
- 3) Impacts sur les changements climatiques par la venue de cette nouvelle filière émettrice de gaz à effets de serre en l'absence d'une réglementation appropriée et de son application compte tenu du rapprochement du point de bascule climatique et par son effet d'entraînement possible d'autres filières néfastes dans ce domaine dont l'extraction du gaz et du pétrole de schiste;
- 4) Suivi environnemental post-BAPE non-transparent;

5) L'affectation du paysage pour les résidents de la rive-nord;

6) La présence de sociétés et d'entreprises aux mains pas toujours propres.

Je crois que ces inquiétudes justifient la tenue d'une audience publique en environnement afin au minimum d'assurer le maintien de la qualité de notre eau, de notre air et de notre terre pour aujourd'hui et pour demain. Je vous remercie de la considération que vous porterez à ma demande.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pascale Lemire

19 DEC, 2014

Bureau du sous-ministre

Le 18 décembre 2014

Monsieur le Ministre David Heurtel
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques,
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage,
Québec (Québec) G1R 5V7

315

CR3.11

Projet de construction d'une installation de
liquéfaction de gaz naturel à Bécancour

6211-19-021

Objet : Demande d'audience publique pour le projet Stolt LNGaz à Bécancour

Monsieur le Ministre,

Suite à la séance d'information tenue par la compagnie Stolt LNGaz et son mandataire la firme d'ingénierie SNC-Lavalin, sous l'égide du BAPE, le mardi 25 novembre 2014, à laquelle plusieurs résidents de la rive nord du St-Laurent et de la municipalité de Champlain ont assisté; nous tenons à vous transmettre officiellement une demande d'audiences publiques sur ce projet.

Pourquoi cela ? Parce qu'il ne s'agissait que d'une séance d'information par le promoteur et malgré le court laps de temps et le nombre limité de questions permises, nous avons pu aisément nous rendre compte, que ce projet d'usine de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour, demande davantage d'éclaircissements et de précisions avant de lui donner le feu vert. Nous vivons à grande proximité de la future usine et du port de Bécancour, sur la rive nord du St-Laurent. Nous sommes directement touchés et concernés par les impacts défavorables et les inconvénients de ce projet.

Nous sommes forts étonnés de constater que certaines personnes s'opposent à une enquête avec audience publique pour le projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel par Stolt LNGaz (voir article publié dans le Nouvelliste le 28 novembre 2014). Sans ce processus normal d'audiences publiques, il nous apparaît impossible de vérifier, et de valider de manière sérieuse et indépendante les dires du promoteur et de son mandataire.

En particulier nous sommes très perplexes devant deux points majeurs soulevés pendant la très courte période de questions, allouée au grand public, du 25 novembre 2014 à Bécancour.

1) L'ingénieur de SNC-Lavalin affirme qu'on a choisi un refroidissement par air et que la majoration du bruit de ne sera qu'un décibel ! Cela nous paraît fort douteux. Nous subissons déjà les crêtes de bruit de soufflerie de l'usine ABI de Bécancour et malgré les interventions d'experts du ministère de l'environnement « à posteriori » pour atténuer ce problème, celui-ci n'a jamais trouvé de solution satisfaisante. On aimerait savoir comment les ingénieurs de SNC-Lavalin arrivent à cette conclusion. S'agit-il d'une moyenne avec des écarts considérables comme pour l'ABI ? Deux usines, cela signifie-t-il deux fois plus de bruit ? Ont-ils tenu compte du vacarme infernal des navires qui draguent le lit du fleuve St-Laurent chaque été pour éviter l'ensablement de ce port. Davantage de trafic maritime avec des navires contenant des hydrocarbures, pouvant s'échouer ou heurter le fond (avec ses conséquences écologiques) devant le port de Bécancour, on voit mal comment l'activité des dragueurs pourrait diminuer et le bruit n'être augmenté qu'un petit décibel.

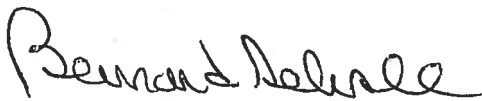
2) La compagnie Stolt LNGaz insiste sur la petitesse de son usine comparée à celle du terminal méthanier de Rabaska : par exemple faible volume de gaz liquéfié, et maximum de trois navires de petit tonnage par semaine. En réponse à quelques questions du public, on s'est aperçu que la petitesse de l'usine et du nombre de navires relevait davantage de considérations techniques et de volume maximal de production que de préoccupations communautaires et environnementales. On nous a même mentionné que le site initial avait été rapproché de la rive du fleuve St-Laurent car jugé trop près de ses voisins du parc industriel de Bécancour. Nous pensons que bâtir ce type d'usine à si grande proximité de la rive et de dépôts de matières radioactives est dangereuse. Une localisation à l'intérieur des terres, loin de la centrale nucléaire permettrait de minimiser

les impacts et les dangers d'un tel projet. Ce serait élémentaire prudence et sagesse. Nous aimerions avoir l'opinion de la commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) en cette matière. Dans l'article ci-joint, nous rappelons des accidents industriels antérieurs. S'ils survenaient dans le parc industriel de Bécancour à proximité du principal cours d'eau de la Province de Québec et de dépôts de déchets nucléaires, nous n'osons pas songer aux conséquences qui pourraient en découler...

Bref, nous tenons à un processus normal d'audiences publiques de la part du Ministre et du BAPE. C'est une étape cruciale et nécessaire. En cas d'abstention, nous devons considérer que le Gouvernement du Québec, ses ministres, ses différents ministères, entérinent entièrement les propos, les engagements, les écrits et les responsabilités de Stolt LNGaz, SNC-Lavalin et du parc portuaire et industriel de Bécancour et qu'ils jugent inutile des opinions et des expertises indépendantes.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de votre travail et de l'attention que vous porterez à notre demande.

Nos respectueuses salutations.



Bernard Delisle

Résident de Champlain

Bécancour: futur Lac Mégantic ou futur Tchernobyl ?

La compagnie Stolt LNGaz désire implanter une usine de gaz naturel liquéfié (GNL) dans le parc industriel et portuaire de Bécancour d'ici 2017. Ce qui étonne dans ce projet, c'est que l'usine et ses installations se situeront à moins de 1,5 km de la centrale nucléaire Gentilly-2 et de ses dépôts de déchets hautement radioactifs ; et à moins de 1,2 km des habitations de la rive nord de la municipalité de Champlain. En cas d'explosion ou d'incendie, les conséquences pourraient être dramatiques. Il y a des précédents. Par exemple, l'usine de gaz naturel liquéfié (GNL) de Skikda (Algérie) en 2004 a fait 27 morts et 74 blessés, et provoqué des dommages matériels même en dehors des limites de l'usine. Autre exemple récent : en mars 2014, dans l'état de Washington, l'usine de liquéfaction de la compagnie pipelinière Williams fut en partie détruite par une violente explosion et on a dû évacuer le secteur dans un rayon de plus de 3 km. « *S'il y avait eu explosion du réservoir de stockage de gaz liquéfié, l'histoire aurait été bien différente* », dit alors un officier du comté [1].

Plus étonnant encore, une usine d'engrais chimique, à base de gaz naturel, de la compagnie indienne IFFCO sera construite à 2,3 km du complexe gazier. Des explosions peuvent aussi survenir dans ce type d'installation. Notons aussi que des explosions eurent lieu ces derniers mois dans le Parc industriel (compagnies Olin et Sintra) et qui ne se souvient pas de l'explosion chez HydrogenAl en 2004 ? L'usine fut complètement détruite... SNC-Lavalin, dans son rapport d'expertise, utilise le terme « effet domino » pour décrire l'addition de plusieurs risques de proximité...

Autre risque non négligeable : l'environnement. Stolt et IFFCO reconnaissent une perte de terres humides et de milieux aquatiques, une augmentation du bruit, des émanations de gaz, une augmentation des gaz à effet de serre, une pollution visuelle, etc. Alors, pourquoi choisir Bécancour ? Parce qu'il y a un port maritime en eau profonde ?... Oui, mais on oublie de mentionner que chaque été on doit creuser et draguer le chenal devant le port, car il s'ensable dangereusement. Parce qu'il y a de l'énergie électrique à profusion ?... Sans doute puisque la centrale au gaz de TransCanada à Bécancour nous coûtera encore 150 millions de dollars cette année pour ne pas l'avoir utilisée... Et si on a tant de surplus hydroélectriques au Québec, pourquoi préférer les hydrocarbures de l'ouest canadien et le gaz de schiste américain ?

La réponse tient sans doute à un contexte favorable. Les promoteurs savent pertinemment qu'ils ne risquent pas de voir leurs projets rejetés comme le terminal gazier de Rabaska de Lévis, ou la centrale au gaz du Suroît. Et à Bécancour, il n'y a pas de bélugas comme à Gros Cacouna ! Au lieu de cela, il y a des terres déjà expropriées environnant une centrale nucléaire. Les habitants les plus proches sont quelques malheureux riverains de la rive nord du Saint-Laurent. Il n'y aura ni opposition, ni questionnement.

La Russie et le Moyen Orient étant devenus incertains pour garantir l'approvisionnement en gaz et pétrole, on assiste à une véritable course aux projets de terminaux gaziers et pétroliers sur le fleuve St-Laurent à destination de l'Europe. Voilà le facteur-clé, les prix des hydrocarbures étant en hausse ou déjà élevés dans certaines régions du monde.

Bref, je crois que certains regretteront bientôt Gentilly-2 et ses beaux emplois. Avec le gaz et le pétrole, on risque de tomber de Charybde en Scylla. Mardi le 25 novembre 2014, se tiendra une assemblée du bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), à l'Église multifonctionnelle, au 3025 avenue Nicolas Perrot à Bécancour. Son objectif est d'informer la population sur le projet d'usine de gaz naturel liquéfié de Stolt LNGaz et de statuer sur la pertinence d'audience publique. Je prédis qu'il y aura peu de monde. Comme on dit, tout baigne déjà dans l'huile.



Bernard Delisle

Résident de Champlain

[1] Associated Press. « *4 injured, 200 evacuated after Washington natural gas plant explosion* ». 30 mars 2014.

Suzanne Milette



Bécancour, le 16 décembre 2014

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les
changements climatiques
675, Boulevard René-Lévesque Est
30^{ième} étage
Québec, Qc
G1R 5V7

Objet : demande d'audience publique pour le projet d'installation d'une usine de
liquéfaction de gaz naturel par Stolt LNGaz à Bécancour.

Monsieur le Ministre,

En tant que citoyenne responsable, je me sens interpellé par l'installation d'une
usine de liquéfaction de gaz naturel dans le parc industriel de Bécancour. Je suis
particulièrement étonnée d'apprendre qu'il est possible que ce projet soit
soustrait aux audiences publiques en environnement.

Il ne s'agit pourtant pas d'un projet banal quand on sait que les quantités de gaz
dont il est question représentent vingt-cinq pourcent (25%) de notre
consommation de gaz naturel au Québec. Donc un immense réservoir de gaz
naturel liquifié dans un parc industriel sied dans le centre du Québec densément
peuplé? Dans ce parc industriel où l'on dénombre déjà des incendies et des
explosions? Dans ce parc industriel qui regorge de déchets radioactifs?
Définitivement, les citoyens sont en droit de connaître les justes tenants et
aboutissants de ce projet et sont surtout en droit d'exprimer démocratiquement
leurs inquiétudes.

Je crois aussi qu'il est primordial que les promoteurs de ce projet soient tenus
de se présenter au BAPE puisqu'il est essentiel de connaître avec certitude
l'origine et la provenance du gaz naturel qui sera liquifié. Comme vous le savez
déjà, le gaz naturel est une ressource épuisable; les réserves de gaz naturel
traditionnel tirent à leur fin. Cet état de fait nous amène donc à parler de gaz un
peu moins naturel, le gaz de schiste. Tous les citoyens du Québec sont en droit
de se demander si le développement des usines de liquéfaction de gaz naturel
et les projets de construction de ports méthaniers ne nous conduisent pas
directement à une éventuelle exploitation du gaz de schiste au Québec. La
volonté de soustraire Stolt LNGaz à des audiences publiques ne tiendrait-elle

pas ses racines dans ce but ultime d'imposer à nouveau la filière du gaz de schiste? Permettez-moi d'exprimer mon appréhension.

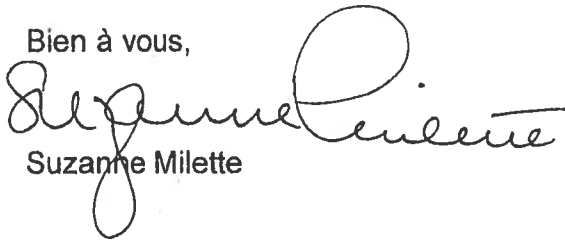
Différents paliers gouvernementaux essaient de convaincre les citoyens que les intérêts économiques surclassent les intérêts environnementaux et sociaux. De dire «qu'il y a des usines de liquéfaction de gaz naturel partout dans le monde» devrait nous rassurer? Non. Une erreur n'en justifie pas une autre. Aussi absurde que de dire «nous embaucherons des enfants en bas âge dans ces usines parce que ça se fait ailleurs dans le monde».

Pourrions-nous pousser le débat un peu plus loin que les intérêts économiques? Pourrions-nous essayer d'éviter le «chantage social» en nous brandissant l'absolue nécessité de développer ce type d'industrie pour la survie de notre filet social? Il est temps d'élever d'un cran l'échange entre les représentants politiques et ceux qui les ont choisis comme représentants, les citoyens.

Ces citoyens du Québec veulent être informé avec rigueur et justesse. Ils veulent ainsi décider, de façon éclairée, comment ils entendent leur avenir énergétique.

Vous devriez être fier, Monsieur le Ministre, que les québécois s'investissent dans leur avenir. Sans prétention, je vous dépose ma requête : auriez-vous l'obligeance d'appeler Stolt LNGaz Inc en audiences publiques? Il m'apparaît important que ce projet soit discuté et évalué publiquement car aussi mince soit-elle, une médaille a toujours deux faces.

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Suzanne Milette'. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

Suzanne Milette